



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**ARRÊTÉ N° 2021 /DAC/ 0070 du 22 janvier 2021  
portant délégation de signature à Monsieur Guillaume DESLANDES,  
directeur des affaires culturelles de Mayotte**

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant disposition statutaire et institutionnelles relative à l'outre-mer ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2016-385 du 29 mars 2016 portant création de la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté n°MC-0000040993 du 27 juin 2019 du ministère de la culture portant affectation de M. Arnauld MARTIN en qualité de conseiller pour les musées, chargé du patrimoine immatériel , à la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU l'arrêté n°MC-0000049294 du 26 mars 2020 du ministère de la culture portant affectation de M. Jean-Paul MAILLOT en qualité de responsable des affaires générales, à la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 25 juin 2020 du ministère de la culture portant affectation de M. Guillaume DESLANDES sur l'emploi de directeur des affaires culturelles de Mayotte;
- VU l'arrêté préfectoral n°2020/SG/608 du 04 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU le contrat n°MC-000006314 du 8 avril 2020 portant recrutement de Mme Manal MERZOUQUI en qualité de chargée des moyens généraux et de la gestion budgétaire, à la direction des affaires culturelles de Mayotte ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles, à l'effet de signer tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles, dans le cadre de ses attributions, de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'état pour l'ensemble des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- n° 131 : Création
- n° 175 : Patrimoines
- n° 180 : Presse et médias
- n° 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- n° 334 : Livre et industries culturelles
- n° 354 : Administration territoriale de l'État
- n° 363 : Compétitivité

Cette délégation porte sur l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement de la mission et des subventions aux bénéficiaires dans la limite des crédits délégués par le ministère de la culture sur les programmes précités de la mission culture, et sur le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » du ministère des outre-mer pour le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par :

- M. Arnauld MARTIN, conservateur du patrimoine, conseiller pour les musées,
- M. Jean-Paul MAILLOT, responsables des affaires générales,
- Mme Manal MERZOUQUI, chargée des moyens généraux et de la gestion budgétaire.

**Article 3** : L'arrêté n° 2020-DAC-444 du 24 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume DESLANDES, directeur des affaires culturelles de Mayotte, est abrogé.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et le directeur des affaires culturelles de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet de Mayotte,  
délégué du Gouvernement



Jean-François COLOMBET